

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport

Liège, le mardi 3 décembre 2019

Réunion n° 32

Procès-verbal

Présent(e)s

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles, Environnement Département des Permis et Autorisations
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Premier Echevin
Viviane DESSART	Ville de Visé, Bourgmestre
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Johan LEMMENS	WDP
Norbert DUMOULIN	Weerts Supply Chain
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Emmanuel PORIGNON	DPW Liege Container Terminals
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans»
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans»
Thierry GREFFE	Représentant « Comité Village Environnement Santé»

Excusé(e)s

Stéphane BARLET	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Audrey FALLAIS	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement Département du sol et des déchets
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f.
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « Comité Village Environnement Santé»

1. Approbation du PV de la réunion n° 31 (3 octobre 2019)

Le PV du 3 octobre 2019 est approuvé.

Concernant les travaux du merlon à l'angle de la rue Marchand et de la voirie de liaison, M. van den Meerssche précise que certains habitants de ce quartier souhaitent avoir la confirmation que le bout de la rue Marchand sera bien rétabli à double sens lorsque le merlon sera haché. Selon lui, « *tout le monde est d'accord pour la situation actuelle sauf quelques irréductibles qui passent quand même* ».

Mme Hellemans précise que la circulation sera bien rétablie dans les deux sens après l'aménagement du merlon.

2. Informations complémentaires et diverses par le SPW Mobilité et Infrastructures

Voir ci-dessous

3. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaires

Voir ci-dessous

4. Divers

Les Bassis-Mosans souhaitent des informations concernant les points suivants :

1°) Portiques : quand vont-ils (enfin) être remis en place ?

Selon Mme Hellemans, les pièces de réparation des portiques sont disponibles. Les travaux de réparation vont être prochainement effectués. Un autre portique vient également d'être heurté cette semaine. M. Ernoux précise que lors des travaux réalisés sur l'autoroute (sortie Trilogiport fermée), les camions ont arraché le portique situé côté du canal.

Mme Hellemans précise que ces portiques doivent être amovibles.

M. Huynen suggère des barrettes en néoprène (similaire à celles utilisées à l'entrée du tunnel de Cointe). M. Greffe propose aux communes d'installer des caméras.

2°) Dossier Weerts : évolutions du dossier. Quid du "shift" entre les arbres crevés et la préservation de la faune et de la flore, préservation voulue par la Région wallonne.

Selon Mme Mottet, dans le cadre du permis sollicité par Weerts Supply Chain (WSC), le Département de la Nature et des Forêts (DNF) du SPW a émis un avis précisant que des espèces rares et protégées (telles qu'oiseaux, fleurs...) avaient été trouvées. Une demande de dérogation à la loi de la conservation de la nature (LCN) a dès lors été introduite. Il a fallu identifier des zones de compensation afin de pouvoir réimplanter les espèces rares et protégées qui devaient être déplacées. Celles-ci n'ont pas été répertoriées dans les permis de Liège Trilogiport (2006 & 2011). Le SPW a l'obligation de suivre cette imposition légale émanant de l'Union européenne.

Weerts Supply Chain a déplacé les terres vers les zones de compensation en négociation avec le SPW, Agriculture Ressources Naturelles Environnement - Département Nature et Forêt - Direction de LIEGE et le SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des Voies hydrauliques de Liège.

Des zones de compensation ont été imposées dans les zones-tampons appartenant au SPW afin de ne pas entamer les zones d'activités industrielles susceptibles d'être urbanisées.

M. Dumoulin confirme que Weerts Supply Chain a fait appel à une société externe en vue de les accompagner dans ces démarches et en vue de bien respecter les exigences spécifiques imposées par le DNF.

M. Huynen précise que depuis les permis de 2006 & 2011, la végétation a pu s'implanter. Il souhaite connaître les diverses zones de compensation sélectionnées.

Mme Mottet suggère d'annexer au PV le plan qui a été imposé par le DNF.

Elle précise que les zones de compensation sont également situées dans les zones où des arbres ne reprenaient pas.

M. Huynen souligne à nouveau les manquements réalisés et défauts d'entretien dans le cadre des plantations des arbres (effectuées en avril, manque d'arrosage lors de la période de sécheresse en mai...).

Mme Hellemans précise que certains arbres seront plantés grâce à la collaboration d'un nouvel entrepreneur. Un nouveau cahier des charges doit toutefois être rédigé en vue de lancer un nouveau marché.

Selon Mme Dessart, il est préférable d'attendre des sociétés compétentes et planter à la bonne saison.

M. Huynen propose l'espace près de la Meuse (où il y a deux alignements d'arbres) ainsi que le côté droit de la rue vers la Clinique. Selon Mme Mottet, ces zones-là figurent bien dans la zone de compensation qui doit être aussi grande que la zone concédée à Weerts.

3) Entretien général du site : les chardons sont toujours bien présents en quantité et le site est très mal entretenu. Ne peut-on pas passer à deux entretiens au minimum par an ?

M. Huynen demande si la partie centrale située entre les deux ronds-points pourrait être aménagée. Ces ronds-points sont gérés par, d'une part, la Direction des Routes de Liège et, d'autre part, les communes.

Selon Mme Mottet, les exigences sont très strictes pour maintenir la faune et la flore.

Il est intéressant de convier M. Vanstipelen ou M. Delhaye en vue d'une présentation relative aux exigences sur la loi de la conservation de la nature.

4°) Le chemin de fer : quand les premiers chargements auront-ils lieu ?

Selon M. Bertrand, les premiers trafics ferroviaires pourraient être réalisés dès le mois de juin - juillet 2020. Une série de finitions doivent toutefois encore être effectuée en vue de permettre le trafic ferroviaire commercial.

M. Greffe précise que cela posera un problème concernant la butte de Chertal. Il évoque le permis d'urbanisme stipulant qu'un merlon sera réalisé en prolongation de l'aménagement de la gravière Brock afin de protéger les habitations des rues du Tilleul, Delbrouck et Fachard à Hermalle-sous-Argenteau.

Selon Mme Hellemans, ces terrains appartiennent à ArcelorMittal. Le SPW Mobilité et Infrastructures a reçu les autorisations jusqu'à la rue Fachard mais pas au-delà. La butte a été réalisée avec des scories. Le Ministre a autorisé un autre merlon réalisé avec d'autres scories (bien que le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie ne voulait pas l'autoriser).

Mme Mottet propose de vérifier ce dossier pour la prochaine réunion.

5°) Les grues : quand seront-elles électrifiées ?

L'électrification de la grue est en cours de finalisation. La grue sera opérationnelle et électrifiée. La grande grue sera démontée et renvoyée à Anvers dans le courant du mois de janvier 2020.

5. Divers

Aménagement du rond-point d'Hermalle-sous-Argenteau

A titre informatif, la proposition d'aménagement du rond-point d'Hermalle-sous-Argenteau suggérée par M. Huynen lors du Comité d'accompagnement d'octobre 2019:

- a bien été soumise au Conseil d'administration du Port autonome de Liège,
- a bien été envoyée aux Communes d'Oupeye et de Visé en vue d'obtenir leurs avis (date limite : ce 10 décembre).

Les collègues d'Oupeye et de Visé ont une réunion à ce sujet ce 9 décembre 2019.

Le Port autonome de Liège relaiera ultérieurement ces avis au Ministre Philippe Henry (dont la mobilité relève de ses compétences).

Mme Hellemans précise qu'elle enverra l'étude de mobilité aux Communes d'Oupeye & Visé.

Le comité d'accompagnement sera informé de la suite réservée à ce dossier.

M. Verjans s'interroge sur la gestion du parking camions situé à l'entrée de Liège Trilogiport. De nombreux poteaux d'éclairage sont oubliés ou couchés sur trois emplacements de camion. Qui est gestionnaire du parking?

M. Bertrand rappelle que la gestion du parking relève de la compétence des concessionnaires de Liège Trilogiport. Cette question doit être réglée par les concessionnaires.

M. Ravignat précise qu'il y a un problème de conception de ces poteaux (pas de protection).

M. Verjans s'interroge aussi sur les bornes d'incendie. Il y a des bornes d'incendie qui sont couchées (notamment celles le long de la voirie). Ces équipements doivent rester disponibles pour les pompiers.

Le Port autonome de Liège vérifiera.

M. Verjans s'interroge sur l'état d'avancement de la station de mesures de la qualité de l'air.

Selon Mme Hellemans, les travaux seront finalisés pour mars - avril 2020.

M. Beauwens demande l'étude de bruit / les études des relevés des divers sonomètres ?

Le Port autonome de Liège fera le point sur ce dossier.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement se déroulera le **mardi 24 mars 2020** à **18 heures précises**.

M. Bertrand souhaite aux membres du Comité d'accompagnement d'excellentes fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux pour 2020. Il remercie les membres pour leur collaboration au cours de cette dernière année.

7. Annexe

Annexe : Plan des zones de compensation - Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie



Emile-Louis Bertrand
Directeur général